Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902464-20251212-D47_2025_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de convocation :
05/12/2025
Date d'affichage :
05/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 12 décembre 2025 **à 19 heures** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M. Michael HOURMANT, M. Olivier GRALL, M. Jacques TAINON, M. David JEANDOT, M. Pierre-Yves JEZEQUEL

Excusés : M. Antony MARC

Absents : M. Thibault CALBA, Mme Bénédicte LE PORT

Secrétaire de séance : M. Benoît LE DIZES

D47_2025_12 ALSH de l'Hôpital-Camfrout – régularisations des attributions des années 2023-2024 et 2025

La commune de Saint-Eloy a signé une convention de partenariat pour le fonctionnement de l'ALSH intercommunal de l'Hôpital-Camfrout afin de permettre l'accès à ce service aux habitants intéressés.
A ce titre, il a été constaté par la mairie de l'Hôpital-Camfrout une absence de facturation sur les 3 dernières années, nécessitant une régularisation pour les exercices 2023 et 2024, à laquelle s'ajoute la contribution pour 2025 comme suit :

- 61.62 € pour 2023
- 57.66 € pour 2024
- 44.23 € pour 2025

  Soit un total de 163.51 €

A l'unanimité le conseil municipal autorise cette attribution.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Benoît LE DIZES.